



M13 „Grand-Rue“: HAB-1					
COS	max.	0,4	CUS	max.	0,7
	min.	-		min.	-
CSS	max.	0,60	DL	max.	18
	min.	-		min.	-

LOT 01		20,41	
1.224,00	1-mi	1-u	2-u
tp	hc-12,7	I + 1S	III + 1S

PAP rue d'Esch					
	%	m²		%	m²
COS	0,31	633,00	CUS	0,70	1428,34
CSS	0,60	1224,00	DL	9,79	

LEGENDE
Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
min.	max.	min.	max.
surface d'emprise au sol [m²]		surface constructible brute [m²]	
surface de scellement du sol [m²]		type et nombre de logements	
type de toiture		nombre de niveaux	
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- + 1.2...R nombre d'étages en retrait
- + 1.2...C nombre de niveaux sous combles
- + 1.2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h_{0x} hauteur à la corniche de x mètre
- h_{ax} hauteur à l'acrotère de x mètre
- h_{fx} hauteur au faîte de x mètres

Types et dispositions des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x_{mi} x logements de type unifamilial
- x_{bi} x logements de type bifamilial
- x_{ci} x logements de type collectif

Formes de Toiture

- tp toiture plate
- tx (y/z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour construction souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouvert au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- référation à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- servitude technique

1:250